

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU  
Contact :03.25.30.68.66  
Mèl : [fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

### Compte rendu CTL du 24 mars 2016

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Catherine Durand, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau et Guillaume Tavin

FO lit une déclaration en préambule du CTL (voir en annexe).

#### 1) Approbation du PV du CTL du 4 janvier 2016

	FO	CFDT
POUR	4	1
CONTRE		
ABSTENTION		

Solidaires ne votait pas car les titulaire et suppléant n'ont pu être présents au CTL, seul un expert siégeait et n'a pas voix consultative.

#### 2) Réorganisation du réseau départemental

- **Fermetures des trésoreries d'Andelot et Montier en Der**

Mr Colnot présente les différentes propositions de réorganisation au niveau départemental. La direction argumente sur le contexte RH, structure des bâtiments, sécurité pour expliquer les propositions de fermeture d'Andelot et Montier en Der. Comme d'habitude, toutes les excuses sont bonnes pour fermer !

La nouvelle configuration du schéma intercommunal explique aussi ces propositions afin d'être en parfaite cohérence avec les services de la DDFIP.

Mme Barjot ajoute que Mr Bayer, maire de Montier, souhaite que toutes les communautés de communes soient rattachées à Saint Dizier, de ce fait la proposition de rattacher la Communauté de Communes du Pays de Der à la trésorerie de Wassy paraît compromise.

FO s'interroge également sur le transfert prévu de l'hôpital de Wassy qui aura pour conséquence de réduire considérablement les charges de cette trésorerie et fait part de son inquiétude sur le devenir de celle-ci.

La direction explique que les agents des deux trésoreries souffrent et veulent fermer leurs trésoreries. Elle ajoute que les agents ont d'ailleurs dit que la perspective de nouvelles missions les enchantait.

FO rétorque que les agents sont inquiets de leur devenir, de leurs futures affectations et missions et est surpris d'entendre la direction dire que les agents sont ravis voire demandeurs de la fermeture de leurs services.

Concernant les futures affectations des agents des deux trésoreries, une concertation sera organisée avec eux en prenant compte leurs souhaits géographiques et fonctionnels.

FO s'inquiète de l'arrivée de l'activité SPL sur Bourmont qui va forcément mettre encore plus en difficulté la trésorerie au niveau RH (sous-effectif d'un B, départ en retraite d'un B, un agent sur la liste d'aptitude de C en B).

La direction répond qu'un soutien à distance pourra être apporté, le trésorier n'a d'ailleurs aucune inquiétude. Mme Barjot ajoute que FO doit faire confiance à la direction en matière d'accompagnement !!! (rires)

*La CFDT, jamais à court d'idée, propose de faire saisir les chèques de Bourmont au service Comptabilité de la direction comme ça s'est déjà fait ! N'hésitez pas leur envoyer vos suggestions !*

FO soulève la problématique des transferts du recouvrement de l'impôt vers le SIP de Chaumont (qui a déjà absorbé Vignory, Val de Meuse et Châteauvillain sans agent) et vers le SIP de Saint Dizier (qui a déjà absorbé Chevillon sans agent). Mme Barjot n'exclut pas l'éventualité de mettre un agent d'Andelot au SIP de Chaumont mais ajoute que Saint Dizier va être encore plus en difficultés que Chaumont car les dossiers recouvrement sont plus complexes et il y a plus de Reste A Recouvrer.

FO souhaite clarifier la situation des agents qui sont actuellement à temps partiel. Mr Colnot répond qu'aucun temps partiel ne sera remis en cause lors du transfert d'emplois, il suffira aux agents de faire une demande de renouvellement de temps partiel.

- **Transfert des EPHAD de Nogent, Andelot, Arc en Barrois, Châteauvillain, Fayl Billot, Doulaincourt et Poissons à la Paierie départementale**

FO s'interroge sur le nombre d'emplois qui devraient être implantés à la Paierie et sur les possibilités d'installation suite au récent déménagement de la Paierie dans des locaux plus restreints.

FO demande également si la direction a réfléchi à l'opportunité de recréer un second poste d'adjoint en raison de l'arrivée de nouvelles activités. La direction répond qu'elle va y réfléchir.

Concernant le détachement d'un agent de la Paierie à la trésorerie de Joinville, Mr Colnot répond que ce détachement n'est pas pérenne et qu'il peut être remis en cause par la direction.

Il ajoute que la fusion des RAN de Saint Dizier et Joinville va répondre au besoin d'effectif de la trésorerie de Joinville.

FO répond que si cette RAN a des difficultés à être pourvue, c'est à cause des choix de la direction locale qui a souhaité transférer le SIE de Joinville à Saint Dizier et supprimer des emplois sur la RAN occasionnant un sur-effectif global.

La direction se réfugie derrière des décisions de politique nationale pour justifier ses choix.

L'EPHAD d'Andelot devrait être transféré à la Paierie au 1er janvier 2017, les autres au 1er septembre 2017.

- Transfert des hôpitaux de Joinville, Wassy, Montier en Der et de l'EPHAD de Sommevoire

Mr Invernizzi explique que la gestion hospitalière est technique et complexe et que la directive nationale est de spécialiser la gestion hospitalière, qui souvent repose sur une seule personne par service.

Ça ne posera pas de problème au niveau informatique.

La trésorerie Saint Dizier OPH et hospitaliers devenue méga-structure devrait répondre à une meilleure rationalisation des missions et améliorerait le contexte RH.

FO s'interroge sur le nombre d'emplois transférés. Mr Colnot répond que ces transferts sont étroitement liés à la fermeture de Montier, c'est un tout, à savoir que le transfert d'emplois ne correspond pas forcément au transfert d'agents physiques.

Mr Invernizzi ajoute que ces transferts se feront au 1er janvier 2017.

- Création d'un Service de Publicité Foncière-Enregistrement au 1er septembre 2017

FO souhaite rappeler que l'expérimentation en Haute-Marne avait carrément échoué et qu'aujourd'hui, conformément à la démarche stratégique, tout est possible !

Elle alerte la DDFIP sur le fait que FIDJI Enregistrement ne fonctionne toujours pas, Mme Barjot répond que l'outil devrait être prêt au 1er septembre 2016, laissant une grande marge pour la création prévue au 1er septembre 2017.

FO demande si le stock de formalités au pôle enregistrement de Chaumont est résorbé. Mme Godard répond que l'EDR apporte son soutien au service et que le stock devrait être résorbé pour le 1er mars 2017, date de la fusion des pôles enregistrement de Chaumont et Saint Dizier.

Sachant que les agents du pôle enregistrement de Saint Dizier ne suivront pas leurs missions, FO espère qu'une arrivée d'agent sera effective au 1er mars 2017. Mme Godard répond que l'éventualité de télétravail par les agents de Saint Dizier est envisagée.

De la même manière, le télétravail est évoqué pour les collègues du SPF de Saint Dizier, FO insiste sur ce sujet car 3 collègues sont proches de la retraite.

FO demande où en est l'indexation des fiches hypothécaires, Mme Godard répond que les agents exploitent les listes quand ils le peuvent et que des renforts en auxiliaires seront donnés aux SPF.

Mme Godard ajoute que si cette indexation n'est pas achevée, la fusion des bases sera malgré tout possible.

FO s'inquiète de l'ajout de l'accueil de 1er niveau SPF et enregistrement au SIP de Saint Dizier, Mme Godard répond que les demandes seront ponctuelles et se lisseront dans le temps.

*Concernant la prime de restructuration (PRS), la note du 10 mars 2016 précise que toutes les opérations de restructuration mises en place à la DGFIP (créations, suppressions, rapprochements, fusions, restructurations, délocalisations, transferts de la totalité ou d'une partie des missions d'un service à un autre service, et déménagements de services) sont désormais éligibles.*

*Quelques informations en annexe. FO est à votre écoute.*

Les syndicats ont voté contre l'ensemble des restructurations proposées.

	FO	CFDT
POUR		
CONTRE	4	1
ABSTENTION		

### 3) Projet de fusion des Résidences d'Affectation Nationale (RAN) de Joinville et Saint Dizier

Mr Colnot explique cette fusion s'insère dans la politique de la DG proposant de modifier la cartographie des RAN, conformément à la note du 29 janvier 2016.

La proposition de fusionner les RAN de Joinville et Saint Dizier répond à 3 des 4 critères retenus par la centrale :

- Effectifs peu importants
- Nombre de services limités
- Périmètre géographique restreint

Selon la direction, la fusion créera un bloc cohérent en termes d'emplois implantés (79 emplois).

FO rappelle que les RAN ont été créées autour des SIP et s'inquiète de l'avenir du SIP de Joinville suite à l'absorption de la RAN de Joinville par Saint Dizier. Mr Colnot répond que cette fusion ne sera pas forcément la cause de la disparition du SIP de Joinville, qui n'est pas l'ordre du jour.

FO rappelle que cette fusion occasionnera forcément une augmentation des délais de trajet pour les agents et sans doute réduira les demandes sur cette nouvelle RAN.

Par exemple les Marnais demandent régulièrement la RAN de Saint Dizier car limitrophe.

Désormais, demander « fiscalité » pour un agent C sur la future RAN fusionnée, c'est la possibilité d'être affecté sur Saint Dizier mais aussi Joinville. Et que dire des ALD !

Les distances en seront forcément augmentées !

FO ajoute que le système des RAN permet d'affiner la demande de mutation au plus près de sa résidence familiale. Fusionner les deux RAN, c'est forcément accroître l'incertitude pour les agents.

	FO	CFDT
POUR		1
CONTRE	4	
ABSTENTION		

FO a voté CONTRE cette proposition pour les raisons expliquées ci dessus.

*La CFDT explique son vote par le fait que les RAN de Chaumont et Langres ont une zone géographique très étendue et que le Nord n'a pas de raison d'être préservé.*

*Les collègues apprécieront encore !*